

# SERVICE PUBLIC FEDERAL DE PROGRAMMATION POLITIQUE SCIENTIFIQUE.

## INSTITUT ROYAL DES SCIENCES NATURELLES DE BELGIQUE (IRSNB)

**AVIS AU MONITEUR BELGE – 12/11/2018**

**Vacance d'un emploi de Chef de travaux (classe SW2) de la carrière scientifique – Vacance numéro Mvt 906 (Zootaxonomiste évolutionnaire).**

Nos descriptions de fonction sont rédigées au masculin uniquement pour des raisons de lisibilité. Toutes les fonctions s'adressent de manière égale aux femmes et aux hommes.

### 1. POSITIONNEMENT DE LA FONCTION AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT.

- Il s'agit d'un emploi d'agent scientifique statutaire à prestations complètes.
- Titre et classe de la carrière scientifique: Chef de travaux (classe SW2).
- Groupe d'activités de la carrière scientifique dont l'emploi fait partie: groupe d'activités I "recherche scientifique et développement expérimental".
  - L'emploi sera exercé au sein de la Direction Opérationnelle Taxonomie et Phylogénie à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, rue Vautier 29 à 1000 Bruxelles, en étroite collaboration avec le Service Scientifique Patrimoine.

### 2. REGIME LINGUISTIQUE.

Cet emploi est accessible aux candidats pouvant être affectés au rôle linguistique français ou néerlandais en application des règles fixées à cet effet par les lois sur l'emploi des langues en matière administrative.

### 3. CONTEXTE DE LA FONCTION.

L'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRScNB) est un établissement scientifique fédéral belge. Il fait partie du Service public fédéral de Programmation (SPP) Politique scientifique.

Il développe d'importantes activités de recherches dans le domaine des sciences naturelles, tournées principalement vers l'étude de l'évolution, de la biodiversité et des écosystèmes. Il gère et développe les collections nationales dans ces domaines. Il effectue des missions de service public notamment en application des conventions et législations régionales, fédérales et internationales. A travers le Muséum des Sciences naturelles, il remplit une mission de sensibilisation dans le domaine des sciences naturelles et de la protection de l'environnement. L'Institut comporte 4 Directions opérationnelles (DO) : Taxonomie et Phylogénie, Milieux naturels, Terre et Histoire de la Vie, et Publics, un Service Scientifique Patrimoine ainsi qu'une Direction d'Appui.

La DO Taxonomie et Phylogénie fait de la recherche scientifique sur toutes les facettes de la biodiversité avec un accent sur la zoologie en relation avec les collections. Les principaux thèmes de recherche touchent aux questions fondamentales de l'évolution, comme la spéciation, les radiations adaptatives et le changement global, y compris les espèces invasives. A cette fin, la DO utilise une grande variété de techniques, en particulier le séquençage ADN classique et l'application du Next Generation DNA Sequencing

En collaboration avec le Service Scientifique Patrimoine, la DO contribue à l'enrichissement, la gestion et la valorisation des collections et à leur mise à disposition de la communauté scientifique et/ou du public.

Dans ce contexte, la DO est aussi active dans le domaine de la taxonomie descriptive, la

faunistique et l'identification d'espèces, y compris l'application des code-barres de l'ADN. En fonction de ces activités, la DO comporte 4 entités de recherche : Vertébrés, Invertébrés, Entomologie et le Laboratoire de Systématique Moléculaire.

## 4. CONTENU DE LA FONCTION.

### 4.1. Objectifs de la fonction au regard des missions de l'établissement.

Le candidat travaillera au sein de la DO Taxonomie et Phylogénie, en collaboration avec le Service Scientifique Patrimoine.

Il est attendu du candidat qu'il contribue à la recherche scientifique, au service scientifique et à la communication scientifique en matière de taxonomie et évolution des animaux, en fonction des thèmes de recherche définis dans la Stratégie de recherche de l'Institut.

### 4.2. Domaines de résultats.

4.2.1. Finalités principales : Activités de recherche scientifique (80 % de l'emploi du temps).

- Contribuer au thème de recherche "Evolution, the driving force of life" en développant un programme de recherche pertinent pour les collections dans le domaine de la taxonomie évolutionnaire intégrative, avec un accent sur un des taxons d'étude définis dans le profil de compétence décrit dans le point 5.2.1. ci-dessous.
- Contribuer au thème de recherche "Biodiversity inventory" en participant au développement scientifique et aux activités de recherche du Laboratoire de Systématique Moléculaire, avec entre autres l'application du séquençage classique d'ADN et du Next Generation DNA Sequencing.
- Prendre la responsabilité de la gestion et de l'organisation du "Distributed European School of Taxonomy" (DEST).

4.2.2. Finalités complémentaires : Activités de service public scientifique (20 % de l'emploi du temps).

- Donner des avis et formations taxonomiques, et soutenir particulièrement la DO en matière d'identification d'espèces, entre autres en fonction du thème de recherche « Biological migrations and invasions ».
- Soutenir et collaborer avec le Service Scientifique Patrimoine en matière du développement, d'enrichissement, de gestion et de valorisation des collections scientifiques.
- Soutenir et encadrer des activités de « citizen science ».
- Soutenir les fonctions muséales de l'Institut en donnant des avis aux guides du Muséum, au service muséographique et au service de communication scientifique, ainsi que par les contacts avec les médias.

## 5. PROFIL DE COMPETENCES.

### 5.1. Diplômes et formations requis.

Le candidat devra être porteur du/des diplôme(s) suivant(s) : Docteur en Sciences (biologie) ou équivalent.

### 5.2. Compétences techniques (*connaissances, spécialisations, expériences, ...*).

5.2.1. Compétences, spécialité(s) et expériences exigées auxquelles le candidat doit satisfaire pour être retenu (critères d'admission).

Le candidat doit pouvoir justifier d'une expérience préalable approfondie en matière des recherches relatives à la systématique moléculaire et à l'évolution, c'est-à-dire une expérience pratique ("hands on") du séquençage ADN (y compris des code-barres de l'ADN), ainsi que du traitement et de l'interprétation des données ADN, y compris des données obtenues par Next Generation DNA Sequencing (connaissance des logiciels pertinents, « workflows », traitement de "big data", ...); ainsi que d'une connaissance préalable approfondie de la

méthodologie taxonomique (y compris descriptions de taxa) (par exemple morphologie, anatomie, dissection, morphométrie, ...).

Le candidat doit pouvoir démontrer en outre qu'il maîtrise plusieurs autres compétences parmi celles nécessaires à la fonction considérée, à savoir :

- Connaissance préalable approfondie de la nomenclature zoologique.
- Expérience taxonomique approfondie en matière d'au moins un des groupes d'animaux suivants : mammifères, poissons, mollusques ou hyménoptères.
- Expérience pour organiser, gérer et donner des formations.
- Expérience pour l'obtention et la gestion des financements externes pour la recherche.

5.2.2. Expériences, connaissances et aptitudes supplémentaires souhaitées qui constitueront des atouts (critères de classement supplémentaires).

Les caractéristiques suivantes apportent une valeur ajoutée :

- Bonne connaissance de la faune belge, notamment en ce qui concerne le taxon d'étude du candidat.
- Expérience en matière de développement, de gestion et de valorisation des collections zoologiques et bases de données
- Connaissance de la statistique.
- Être familiarisé avec la communication scientifique envers le grand public et l'interaction avec les médias (y compris les réseaux sociaux).

5.2.3. Atouts supplémentaires :

- Une bonne connaissance de l'anglais et une maîtrise convenable de la deuxième langue belge.
- Une connaissance et une expérience concernant l'épigénétique.

### **5.3. Compétences génériques (compétences comportementales, aptitudes, ...).**

Il est attendu du candidat qu'il puisse s'intégrer au sein de l'équipe de la DO, qu'il contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de l'institut et de la DO, qu'il développe sa connaissance et son expertise au service de l'Institut.

Il est attendu du candidat qu'il travaille de façon indépendante, qu'il favorise un esprit de service et de conseil, qu'il soit communicatif envers ses collègues, les médias et le grand public, et qu'il puisse prendre la direction et la responsabilité des activités déjà existantes et futures.

### **5.4. Exigences à remplir pour un recrutement dans la classe SW2.**

- Disposer d'une expérience scientifique d'au moins 4 ans valorisable au titre d'ancienneté scientifique au sens du statut (art. 7, § 2 - 3, de l'arrêté royal du 25 février 2008 fixant le statut du personnel scientifique des établissements scientifiques fédéraux).
- Être porteur d'un diplôme de docteur obtenu à la suite de la défense publique d'une dissertation en rapport avec la fonction à exercer.

## **6. CONDITIONS DE TRAVAIL.**

### **6.1. Rémunération - carrière.**

Le candidat choisi sera engagé comme Chef de travaux (classe SW2) avec l'échelle de traitement correspondante, donc l'échelle SW21.

Rémunération minimum (montants bruts, à l'index actuel, allocations réglementaires non comprises):

SW21 (4 ans d'ancienneté : 58 580,81, € brut par an (4 881,73 € par mois).

La période d'essai a une durée normale de un an .

### **6.2. Autres avantages.**

- Vous pouvez bénéficier du remboursement des frais de déplacement au travail par les transports en commun publics.
- L'IRScNB offre un système d'horaire flexible.

## **7. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ADMISSIBILITE.**

### **7.1. Le candidat choisi doit remplir, à la date de l'entrée en service, les conditions suivantes:**

- être Belge ou citoyen d'un Etat faisant partie de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse;
- jouir des droits civils et politiques;
- avoir satisfait aux lois sur la milice;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction sollicitée.

### **7.2. Au plus tard le dernier jour du délai fixé pour l'introduction des candidatures, les conditions suivantes doivent être remplies:**

- être porteur du/des diplôme(s) requi(s) (voir le point 5.1 ci-dessus);
- réunir les compétences techniques requises (voir le point 5.2.1 ci-dessus) et en faire preuve.
- réunir les compétences génériques requises (voir le point 5.3. ci-dessus).
- répondre aux exigences générales requises (voir point 5.4 ci-dessus)

### **7.3. Dans les deux cas ci-après, la participation à la procédure de sélection n'est possible que sous les réserves suivantes.**

#### 7.3.1. Le diplôme requis a été obtenu dans un pays autre que la Belgique.

Dans ce cas, le président du jury examinera préalablement si le diplôme présenté par le candidat est admissible en application des dispositions des directives 89/48/CEE ou 92/51/CEE du Conseil des Communautés européennes.

C'est pourquoi le candidat concerné doit ajouter à sa candidature, en plus d'une copie du diplôme présenté, les renseignements et les documents requis suivants en vue de l'examen précité :

- une traduction du diplôme si celui-ci n'a pas été établi en français, néerlandais, allemand ou en anglais (traduction en français pour les candidats pouvant être affectés au rôle linguistique français; traduction en néerlandais pour les candidats pouvant être affectés au rôle linguistique néerlandais);
- une attestation par laquelle l'institution d'enseignement, qui a décerné le diplôme, fournit les renseignements suivants (pour autant que ces renseignements ne figurent pas dans le diplôme en question):
  1. le nombre d'années d'études à accomplir normalement en vue de l'obtention du diplôme;
  2. la rédaction d'un mémoire, était-elle requise pour l'obtention du diplôme ?
  3. les connaissances et qualifications acquises, sur base desquelles ledit diplôme a été décerné;
- une traduction de cette attestation si celle-ci n'a pas été établie en français, néerlandais, allemand ou en anglais (traduction en français pour les candidats pouvant être affectés au rôle linguistique français; traduction en néerlandais pour les candidats pouvant être affectés au rôle linguistique néerlandais).

#### 7.3.2. Le diplôme requis a été obtenu dans une autre langue que le français ou le néerlandais.

- Le rôle linguistique auquel le candidat doit être affecté en application des lois sur l'emploi des langues en matière administrative est en principe déterminé sur la base de la langue véhiculaire des études faites pour l'obtention du diplôme requis.
- Dès lors, si le diplôme de docteur obtenu après la défense publique d'une dissertation est requis (ou si le candidat présente un tel diplôme pour remplir les conditions de diplôme), le rôle linguistique est déterminé sur la base de la langue véhiculaire du cycle d'études dont le diplôme de fin d'études universitaires a donné accès au doctorat.
- Pour cette raison, le candidat ayant fait ses études dans une autre langue que le français ou le néerlandais doit avoir obtenu le certificat de connaissances linguistiques délivré par le SELOR, le Bureau de Sélection de l'Administration fédérale, Boulevard Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles (Tél: +32-(0)800 505 54; e-mail: [linguistique@selor.be](mailto:linguistique@selor.be)), certificat prouvant

que le candidat a réussi l'examen linguistique se substituant au diplôme exigé en vue de la détermination du régime linguistique :

-test linguistique français – article 7, pour une fonction de niveau 1/A, si le candidat souhaite être affecté au rôle linguistique français;

7.3.3 Si vous êtes déjà contractuel ou statutaire dans la fonction publique

Dès son premier recrutement comme statutaire ou premier engagement comme contractuel dans la fonction publique, chaque agent est inscrit, de façon immuable, sur un rôle linguistique, le rôle français ou le rôle néerlandais. Le passage d'un rôle à l'autre est interdit, sauf en cas d'erreur manifeste lors de l'affectation.

Le fait de disposer d'un certificat de connaissance linguistique permettant de se substituer au diplôme exigé en vue de la détermination du régime linguistique ne permet pas de changer de rôle linguistique dans ce cas.

## 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

Plus d'informations sur le contenu de ces emplois peuvent être obtenues auprès de Madame Véronique Ghenne, responsable des sélections à l'IRScNB (tél. 02 627 44 50; e-mail: [veronique.ghenne@naturalsciences.be](mailto:veronique.ghenne@naturalsciences.be), qui transmettra.

## 9. PROCEDURE DE SELECTION.

- Parmi les candidatures recevables, le jury de l'établissement scientifique détermine les candidats qu'il estime être les plus aptes à exercer la fonction à pourvoir (5 candidats au maximum peuvent ainsi être sélectionnés).
- S'il l'estime nécessaire, le jury peut inviter les candidats à présenter toute épreuve complémentaire qu'il détermine en vue d'apprécier leurs aptitudes à exercer la fonction à pourvoir.
- Les candidats, ainsi retenus, sont ensuite invités à comparaître devant le jury pour une audition en vue de la fixation du classement des candidats.
- Ce classement ne deviendra définitif qu'après avoir été notifié aux candidats concernés et qu'ils aient eu la possibilité de porter plainte par rapport au classement, ainsi que de demander d'être entendus par le jury.

## 10. PROCEDURE D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES.

**10.1. Les candidatures doivent être introduites dans les 30 jours calendrier** qui suivent la date de parution de cette vacance d'emploi au Moniteur belge.

Elles doivent être introduites par lettre recommandée adressée au *Service d'encadrement Personnel & Organisation, cellule "recrutements et sélections" du SPP Politique Scientifique, Avenue Louise 231, 1050 Bruxelles.*

**10.2. Le candidat doit indiquer explicitement dans sa candidature:**

- l'emploi sollicité;
- l'adresse de correspondance; chaque modification de cette adresse doit être communiquée sans retard.

**10.3. Documents à joindre à la candidature:**

- un curriculum vitae complet et sincère;
- si le candidat a déjà effectué des activités scientifiques: des attestations justifiant celles-ci (attestations délivrées par les employeurs, autorités ayant octroyé des bourses, ...); pour être informé des renseignements à fournir: voir la note relative à l'octroi de l'ancienneté scientifique sur le site web du SPP Politique scientifique ([www.belspo.be](http://www.belspo.be), rubrique "[Offres d'emploi](#)") ou demander la note par mail à l'adresse [selections-selecties@belspo.be](mailto:selections-selecties@belspo.be);
- une copie du/ des diplôme(s) exigé(s);
- le candidat qui, en vue de satisfaire aux conditions de diplôme, présente un diplôme de docteur obtenu après la défense publique d'une dissertation, joindra en outre une copie du diplôme obtenu après avoir complété le cycle d'études universitaires ayant donné accès au doctorat;
- si ces diplômes, ou l'un d'eux, n'ont pas été établis en français, néerlandais, allemand

ou en anglais, une traduction du diplôme/ des diplômes en question doit également être ajoutée au dossier introduit;

- une liste des travaux scientifiques éventuellement publiés;
- les renseignements et pièces visés ci-dessus sous le point 7.3.1., si le/ les diplôme(s) requis, obtenu(s) par le candidat, a/ ont été décerné(s) par un établissement d'enseignement autre qu'un établissement belge;
- le certificat de connaissances linguistiques dont question sous le point 7.3.2., au cas où ce certificat est requis ou que le candidat souhaite que son affectation à un rôle linguistique se fasse sur base de ce certificat.

**10.4. Sont non-recevables: les candidatures ne respectant pas la procédure d'introduction ci-dessus.**